

Togo, 2021

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

Contenu

Introduction	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5).....	2
Suivi des progrès.....	6
Innovations et impact	23
Partie II: Débat public.....	25
Données ouvertes (Exigence 7.2).....	25
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1).....	26
Partie III : Durabilité et efficacité.....	28
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP	30

Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle reflète l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux.

Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen.

L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la planification annuelle de la mise en œuvre de l'ITIE soutient la mise en œuvre des priorités nationales pour les industries extractives tout en définissant des activités réalistes qui sont le résultat de consultations avec le gouvernement, l'industrie et la société civile au sens large. Le plan de travail annuel de l'ITIE doit être un document de redevabilité clé pour le Groupe multipartite vis-à-vis des collègues plus larges et du public.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : le plan d'action de 2021-2025 a été largement discuté au sein du CP avec la consultation des parties prenantes, des institutions de l'Etat et des institutions de gouvernance et de transparence. La version finale est l'ébauche des avis recueillis auprès des parties prenantes et qui a été arrêtée après étude et examen au sein du comité de pilotage. En 2022 et en 2023, les plans de travail respectifs ont également été discutés au sein des collègues des parties prenantes avant d'être examinés et adoptés par le comité de pilotage.

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

<p>Période couverte par le plan de travail ITIE actuel</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan d'action. Plan de travail. Plan de travail en cours d'exécution	<p><i>Les activités menées par l'ITIE-Togo en 2021 sont en partie des activités retenues par le plan d'action 2021-2025</i></p> <p>2023</p>
<p>Information sur l'accès public au plan de travail</p>	<p>Le plan d'action 2021-2025 est publié sur le site internet de l'ITIE-Togo :</p> <p>https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/PLAN-DE-TRAVAIL-ITIE-TOGO-2021-2025-1.pdf</p> <p>Lien utile : https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2022/08/Plan-de-travail-2022_Final.edocx</p> <p>Lien utile : https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/10/Programmation-budgetisee-des-activites-ITIE-2023.xlsx</p>
<p>Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel</p>	<p>Résumé du processus d'élaboration :</p> <p>Le Secrétariat technique a d'abord écrit une ébauche du plan de travail 2020-2022 et une commission chargée d'élaborer le plan d'action a été formée sur l'initiative du Coordonnateur national. Composée des membres des différents collèges du Comité de pilotage, la commission s'est réunie pour la première fois le 20 juillet 2020. Elle sera appuyée par le personnel du Secrétariat technique.</p> <p>Après la collecte de documents stratégiques auprès des différentes parties prenantes, des réunions d'échanges et séances de travail de ladite commission ont donc été organisées au Secrétariat technique les 20 et 27 juillet, le 16 septembre et le 21 septembre 2020, en présentiel et par la suite de façon virtuelle, à travers l'application Zoom. Une communication du Coordonnateur national a porté sur le «</p>

Schéma synoptique du plan d'action ». Elle a servi de cadrage pour l'équipe de rédaction, constituée du président et du rapporteur de la commission, appuyés de trois membres du Secrétariat technique.

Sur sollicitation du Secrétariat Technique de l'ITIE, la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires (CPES) a eu des séances de travail préalable avec les membres de cette équipe pour assurer l'harmonie entre les objectifs de l'ITIE et les priorités du gouvernement.

La méthode utilisée fut inclusive et participative. Elle a impliqué les représentants de toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur extractif (OSC, administrations publiques, sociétés extractives) en vue de disposer d'un document consensuel pour la bonne gouvernance des ressources extractives. Un atelier de travail a réuni exclusivement les membres de la commission chargée d'élaborer le plan d'action à Tsévié les 2, 3 et 4 décembre 2020 pour l'élaboration du draft et un deuxième atelier les 17 et 18 décembre 2020 pour la programmation des activités. A la suite de ces ateliers, il y a eu une phase de collecte de données et un groupe restreint a élaboré l'avant-projet de plan d'action qui a été soumis aux différents acteurs du secteur extractif au cours d'un atelier de concertation des parties prenantes.

Cet atelier qui a eu lieu à Tsévié du 17 au 20 août 2021, a réuni les membres de la commission chargée d'élaborer le plan d'actions où sont représentés les différentes parties prenantes, les membres du Secrétariat technique et un représentant de la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires (CPES). Après avoir défini les objectifs prenant en compte les principes de

	<p>l'ITIE, les liens ont été établis avec les priorités nationales des industries extractives.</p> <p>Lien utile : https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/PLAN-DE-TRAVAIL-ITIE-TOGO-2021-2025-1.pdf</p>
Adoption du plan de travail par le GMP	<p>16 septembre 2021 lors de la 38^{ème} réunion ordinaire du CP.</p> <p>Lien utile : https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/12/CR_38e-reunion-ordinaire-du-CP2191.pdf</p>

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

L'élaboration du plan de travail s'est faite par étape comme les années précédentes en tenant compte des priorités nationales. Il a été élaboré à travers les tâches suivantes :

1. Recensement des plans d'actions des parties prenantes et des structures concernées par le secteur extractif (MME/DGMG, MERF, ANGE, MATDCL, MCIPSP, MPD, DGEAE, OTR, SP EAU, PCQVP, Radio Lomé, Editogo) ; collecte des recommandations entrant dans la mise en œuvre de l'ITIE et la bonne gouvernance dans le secteur extractif ; analyse des recommandations du rapport de la 2^{ème} validation, des rapports ITIE et du rapport de l'atelier d'auto-évaluation du CP 2017 à mettre en œuvre ; revue de la Norme ITIE et ses principes ; séances de travail avec la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires sur le PND, la FDR2025 et le canevas de plan d'actions-type ;
2. Identification, dans ces documents, des priorités nationales, afin de définir la vision, l'objectif et les axes stratégiques du plan d'actions ; identification dans les plans d'actions des différentes parties prenantes, des activités programmées pour être mises en œuvre sur la période 2021-2025, leur coût, et les sources de financement ;
3. Elaboration du draft du plan d'action 2021-2025 en équipe restreinte ;
4. Etude du draft du plan d'action 2021-2025 en commission au cours d'un atelier ;
5. Examen de l'avant-projet du plan d'actions en atelier de concertation avec les différentes parties prenantes en prenant en compte les nouvelles données collectées et définition du schéma de mise en œuvre du plan d'action ;
6. Validation du projet de plan d'actions en réunion du Comité de pilotage ;

7. Présentation d'un plan de travail entièrement chiffré tenant compte des échéances de la déclaration ITIE et de validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Le Togo a opté pour une politique de diversification minière. Cet engagement s'est traduit à travers les différentes politiques de réformes, dont la dernière en date est la feuille de route gouvernementale, tendant à améliorer l'exploitation du phosphate et à soutenir la recherche et l'exploitation d'autres ressources minérales dont dispose le pays. L'axe 2 de la Feuille de route gouvernementale en est une illustration parfaite de la volonté du gouvernement à accélérer l'exploration et l'exploitation des ressources minières. Le gouvernement togolais a fait de l'exploitation et de la mise en valeur des potentialités minières l'un des leviers de sa politique économique dont l'objectif principal est la réduction de la pauvreté, la croissance économique et la création de l'emploi pour la jeunesse. Pour atteindre cet objectif, la stratégie adoptée est de faire de l'investissement privé le moteur du développement du secteur minier tout en améliorant le climat des investissements et les infrastructures géologiques de base. Ainsi, la mise en œuvre du processus ITIE s'inscrit dans l'axe 2 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 à travers l'instauration de la bonne gouvernance dans le secteur extractif, la promotion d'un climat propice aux investissements et de consolidation du développement durable et inclusif du pays.

Lien utile : https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/2022-09/Feuille%20de%20Route%20gouvernementale%20du%20Togo%202025_1.pdf

Lien utile : <https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/PLAN-DE-TRAVAIL-ITIE-TOGO-2021-2025-1.pdf>

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Non applicable

Suivi des progrès

4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent. Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

Les activités de mise en œuvre ont repris au cours de l'année 2021 suite à la levée progressive des mesures barrières par le gouvernement. Cette reprise est effective grâce aux efforts conjugués des membres du Comité de pilotage et de l'ensemble des parties prenantes au processus ITIE. Les efforts s'apprécient principalement au niveau de trois (03) activités que sont :

- Le fonctionnement du Groupe multipartite ;
- L'élaboration du plan d'action ;
- La publication des rapports ITIE de 2018 et 2019 ;
- Projet anticorruption.

Le Comité de pilotage a tenu trois (03) sessions ordinaires et deux (02) sessions extraordinaires.

La première session ordinaire du Comité de pilotage a eu lieu par Zoom les 29 et 31 mars et le 02 avril 2021.

La première session de la 36^{ème} réunion ordinaire du comité de pilotage a débuté le 29 mars 2021 sous la Présidence de Monsieur DEDJI Affo, membre du collège de l'administration publique et représentant du Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers au sein du Comité de pilotage. Elle est consacrée au projet de rapport de cadrage relatif aux rapports ITIE 2018 et 2019 et au lancement de la collecte et traitement des données des exercices 2018 et 2019.

A cette réunion, l'Administrateur indépendant, expert du cabinet BDO LLP, a présenté les objectifs de l'étude de cadrage et les activités essentielles à mener pour atteindre ces objectifs. Il s'agit, entre autres, de faire l'analyse des documents juridiques et fiscaux et le recensement des flux de paiement dans le secteur des industries extractives. Elle vise également la compilation des données statistiques sur l'industrie extractive, le calcul d'un seuil de matérialité et la proposition du référentiel ITIE ainsi que la mise à jour du formulaire de déclaration. A la fin de la première session, le rapport d'étude de cadrage est adopté sous réserve des amendements et observations formulés.

La deuxième session, celle du 31 mars 2021, a porté sur la présentation du rapport relatif à l'étude sur la gouvernance interne des organes de mise en œuvre de l'ITIE-Togo. Cette séance est également présidée par Monsieur DEDJI Affo.

Le Consultant retenu pour la mission, Monsieur Tim Bittiger, a rappelé l'objectif des travaux et les résultats attendus par l'ITIE-Togo à la fin de ladite mission. Les résultats de ses travaux sont donc conçus pour permettre à l'ITIE-Togo de répondre aux demandes du Conseil d'administration de l'ITIE.

La troisième session de la 36^{ème} réunion ordinaire du comité de pilotage a eu lieu le 02 avril 2021 et s'est penchée sur la présentation du rapport relatif à l'étude sur la propriété effective. Au cours de cette séance, le consultant retenu pour la mission Karim Lourimi, a présenté l'objectif de cette étude et les résultats attendus. Pour le Consultant, cette étude a pour objectif de proposer une note d'orientation permettant une divulgation systématique de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans le secteur extractif au Togo. Le consultant a souligné que la propriété effective peut être un projet fédérateur à intégrer par les administrations publiques pour un usage multiple pour que cela soit utile.

La première session de la 37^{ème} réunion ordinaire a été organisée le 28 juin 2021 et a permis aux membres d'examiner et d'adopter le projet de rapport ITIE 2018. Elle a permis également d'examiner et d'adopter deux projets de résolutions relatifs à l'exclusion de quatre sociétés du périmètre du rapport ITIE 2018 et la demande de prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2018.

La deuxième session de la 37^{ème} réunion ordinaire a été organisée le 14 juillet 2021 et a permis aux membres du Comité de pilotage de vérifier et de s'assurer que les observations formulées lors de la précédente session concernant le projet de rapport ITIE 2018 ont été prises en compte dans toute leur entièresité dans sa version améliorée. Cette session a également permis aux membres d'adopter la version améliorée et d'ordonner sa publication.

Le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa 38^{ème} réunion ordinaire en ligne via le logiciel Zoom, les 15 et 16 septembre 2021. Cette réunion a permis aux membres d'examiner et d'adopter le projet de rapport ITIE 2019 et l'adoption du projet de plan d'action ITIE-Togo 2021-2025.

S'agissant du draft du plan d'action, il a fait l'objet d'un examen approfondi par les membres de la commission Ad Hoc du Comité de pilotage chargée de son élaboration les 17, 18, 19 et 20 août 2021 lors d'un atelier de concertation et de validation. La commission Ad Hoc a été assisté au cours de ses travaux par un expert de la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CPES).

La 16^{ème} réunion extraordinaire du comité de pilotage de l'ITIE-Togo s'est tenue le jeudi 18 novembre 2021 en ligne via le logiciel Zoom. Cette réunion a permis aux membres de s'approprier du contenu du projet de prévention et de lutte contre la corruption et l'impunité par l'utilisation de la Norme et des données ITIE pour le contrôle citoyen des politiques publiques, élaboré par l'Association pour l'Auto-Promotion des Communautés de Base (ACOMB). Afin de permettre au projet de bénéficier de l'appui technique et financier du Natural Resource Governance Institute (NRGI) pour sa réalisation, le Comité

de pilotage a donné son avis favorable pour porter le projet auprès du Secrétariat international de l'ITIE.

Le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa 17^{ème} réunion extraordinaire le jeudi 09 décembre 2021, en ligne via la plateforme Zoom. Cette réunion a permis aux membres du Comité de pilotage de suivre une présentation sur l'outil du Natural Resource Governance Institute (NRGI) avec comme thème « Diagnostic de corruption dans le secteur extractif : un outil de recherche et d'action ». Cette présentation de Monsieur SALOMON Matthieu, membre du NRGI, a permis aux membres du Comité de pilotage d'être outillé sur les effets de nuisances de la corruption, le fonctionnement des systèmes de corruption et le rôle lié à l'utilisation de l'outil diagnostic de la corruption du NRGI.

La réalisation des activités du plan d'action a porté essentiellement sur l'organisation de l'atelier de finalisation du plan d'action 2021-2025, la publication des rapports ITIE 2018 et 2019, les activités de renforcement de capacités et la participation de l'ITIE-Togo à la réunion annuelle des chambres des mines, structures ITIE de l'UMOA.

Liens utiles : Compte-rendu de la 36^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/07/CR_36eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf et liste de présence https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/10/Listes-de-presence_36e-reunion-ordi-du-CP.pdf

Compte-rendu de la première session de la 37^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/07/CR_37eme-reunion-ordinaire-du-CP_1.pdf et la liste de présence https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/10/Liste-de-presence_1ere-session-de-la-37e-reunion-ordi-du-CP.pdf

Compte-rendu de la deuxième session de la 37^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/10/CR_2e-session_37e-reunion-ordinaire-du-CP.pdf et la liste de présence https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/10/Liste-de-presence_2e-session-de-la-37e-reunion-ordi-du-CP.pdf

Compte-rendu de la 38^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/12/CR_38e-reunion-ordinaire-du-CP2191.pdf

Compte-rendu de la 16^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
https://itietogo.org/wp-content/uploads/2021/12/CR_16eme-reunion-extraordinaire-du-CP.pdf

Compte-rendu de la 17^{ème} réunion extraordinaire du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo

https://itietogo.org/wp-content/uploads/2022/08/CR_17eme-reunion-extraordinaire-du-CP-1.pdf

Autres liens utiles :

Rapport d'avancement ITIE-Togo 2021

Rapport ITIE 2018 https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/07/Final-report_ITIE-Togo-2018.pdf

Rapport ITIE 2019 <https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/ITIE-Togo-Rapport-2019-FR.pdf>

<https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/PLAN-DE-TRAVAIL-ITIE-TOGO-2021-2025-1.pdf>

<https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/10/Programmation-budgetisee-des-activites-ITIE-2023.xlsx>

https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2022/08/Plan-de-travail-2022_Final.docx

<http://itie-togo.com/wp-content/uploads/2013/12/Plan-dAction-ITIE-TOGO-2017-2019.xls>

<https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/ITIE-Togo-Rapport-2019-FR.pdf>
(Table 3 : détails des activités du plan de travail 2017-2019 ; Pages 9 et 10.)

Certains éléments du plan d'action répertoriés dans la liste ci-dessous ont été réalisés et ont induit des progrès.

- Mettre en place des sites internet au niveau des agences gouvernementales (Progrès)
- OTR : Publication régulière des actifs
- TdE: Interconnexion de nouvelles agences, demande de branchement d'eau en ligne [TdE!](#) et paiement électronique des factures :
- Publication en ligne des contrats, www.pdgm.tg ;
- Mise en ligne d'un cadastre minier moderne et dynamique, [Togo Mining Cadastre Portal - Supported by Spatial Dimension - Developers of FlexiCadastre \(cadastreminier.tg\)](#) ;
- Mise en place d'un système d'informations géominières (SIGM) ;
- Mise en place d'un système de gestion électronique documentaire (GED) ;

- Mise en place d'un centre d'informations du secteur minier (CIM) ;
- Création d'une licence professionnelle chimie et géologie.
- Organiser les réunions du collège de la Société civile ITIE (Progrès)
- Société civile se réunit régulièrement.
- Elaborer et adopter une procédure de désignation des membres du collège des IE pour le renouvellement de leurs représentants au sein des organes (CNS et CP) (Progrès) ;
- Organiser des séances de sensibilisation ITIE au profit des OSC (Progrès) ;
Cas de Sagonou <https://ongacomb.webador.fr/ce-que-nous-faisons/projets-realises>
- Projet anticorruption <https://ongacomb.webador.fr/ce-que-nous-faisons/projets-en-cours>
- Organiser des séances de communication ITIE à l'endroit de la société civile et du public des milieux d'exploitation minière (Progrès) ;
- Participation de la société civile aux campagnes de dissémination des rapports ITIE ;
- Emissions sur Radio Lomé <https://itietogo.org/web/adhesion-du-togo-a-litie-il-y-a-13-ans-radio-lome-sen-souvient/>
- Sensibiliser les populations environnantes sur les droits et devoirs citoyens (Progrès)
- Projet Dialogue des parties prenantes (COMINTES)
- Renforcer les capacités de la société civile sur la compréhension, l'interprétation et l'analyse des données minières (Progrès)
- Formation des membres de la société civile sur la mise en œuvre du processus ITIE à travers la plateforme WhatsApp ;
- Participation de la société civile à la campagne de dissémination thématique.
- Organiser et tenir des réunions de la commission de mise en œuvre (Progrès)
- Compte-rendu de la 40^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
[CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf \(itietogo.org\)](#)
- Organiser et tenir des réunions de la commission de gouvernance (Progrès)
- Compte-rendu de la 40^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
[CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf \(itietogo.org\)](#)
- Organiser et tenir des réunions de la commission de validation (Progrès)
- https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf
- Compte-rendu de la 40^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf
- Organiser et tenir des réunions de la commission de suivi et de sensibilisation (Progrès)
 - Compte-rendu de la 40^{ème} réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo
https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf

- Organiser et tenir des réunions de la commission des finances et de règlements rapides (Progrès)
 -
- Mettre en place un mécanisme de financement pérenne de la mise en œuvre de l'ITIE (Progrès)
 - Une étude a été réalisée
- Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE en phase avec les principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales dans le secteur extractif (Progrès)
 - Un plan d'actions a été élaboré en lien avec les priorités nationales et les principes ITIE
- Etablir le cadrage de la mise en œuvre et la nomenclature des activités (Progrès)
- Etablir et valider le canevas du plan de travail
- Rédaction et proposition d'un projet d'arrêté précisant les modalités d'identification des bénéficiaires effectifs et de tenue du registre conformément à l'exigence 2.5 de la Norme ITIE (Progrès), Arrêté N°025/MEF/SG/OTR/CG du 21 février 2022 ;
- Identification des contraintes juridiques à la divulgation et à la vérification des données sur les BE (Progrès)
 - Une étude sur les propriétaires effectifs a été effectuée.
- Développer un site Internet autonome pour la SNPT et ses divulgations (Progrès)
 - Le site internet de la SNPT est développé et est opérationnel :
www.snptogo.com
- Divulguer la formule de partage des revenus et le montant réellement transféré entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée (Progrès)
 - Décret N°2021-039/PR du 14 avril 2021 <https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/D%C3%A9cret-de-cr%C3%A9ation-de-lITIE-Togo.pdf>
 - Rapport ITIE 2021 <https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/12/Rapport-ITIE-Togo-2021-Final.pdf>
Et https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/12/EITI-Togo_Data-summary-2021.xlsx

Recommandations de la mise en œuvre de l'ITIE (Exigence 7.3)

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est un processus d'apprentissage continu qui contribue à l'élaboration des politiques, sur la base de l'examen régulier par le Groupe multipartite des résultats et des recommandations du processus ITIE et de la mise en œuvre des recommandations qu'il juge prioritaires.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : Le suivi des recommandations par le gouvernement et les agences gouvernementales ont contribué de mettre en place des réformes qui ont suffisamment apporté des changements significatifs dans le gouvernance, l'administration du secteur extractif. Les recommandations des rapports ITIE et celles des validations passées ont été largement suivies et mises en œuvre au niveau des régies financières de l'Etat comme l'OTR, Impôt et douanes et également au niveau de l'administration des mines en particulier le Direction Générale des Mines et de la Géologie. Des changements ont été effectués aussi dans d'autres agences comme l'Agence nationale des gestions de l'environnement, la Direction générale de l'emploi, la Caisse nationale de sécurité sociale. Les recommandations qui ne sont pas encore suivi sont mineurs car sont en cours de réalisation.

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

Recommandation :	Statut/progrès :
	<i>[La recommandation est-elle traitée totalement ou en partie ? Comment le GMP opère-t-il le suivi de la recommandation ? Le groupe multipartite a-t-il identifié une agence ou une partie responsable du suivi de la recommandation ? Si le GMP a décidé de ne pas mettre</i>

	<i>en œuvre la recommandation, merci de motiver la décision.]</i>
<p>Déclaration des données financières par projet.</p> <p>Il a été recommandé au CP-ITIE d'effectuer une étude de faisabilité technique et mettre en place un mécanisme efficace pour la collecte des données financières par projet dans le contexte togolais. Le Comité de Pilotage est aussi invité à sensibiliser toutes les parties prenantes pour le remplissage des données par projet dans les formulaires de déclaration.</p>	<p>Recommandation non mise en œuvre :</p> <p>La revue des déclarations de toutes les entités déclarantes nous a permis de relever l'absence de déclaration des données financières par projet.</p>
<p>Absence de publication du rapport d'avancement.</p> <p>Il a été recommandé au CP-ITIE d'inviter les parties prenantes de préparer et publier le rapport d'avancement pour l'année de 2018, afin d'évaluer l'impact de l'ITIE au cours de cette année. Ce rapport annuel devrait contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée et une description des résultats de ces activités ; ▪ Une évaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l'ITIE et les mesures prises pour aller au-delà des Exigences. Sont ici visées toutes les actions entreprises pour traiter des questions que le groupe multipartite aura identifiées comme étant prioritaires pour la mise en œuvre de l'ITIE ; ▪ Un aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues du rapprochement des informations et de la Validation, 	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre :</p> <p>Les rapports d'avancement de 2018, 2019 et 2020 ont été publiés sur le site web de l'ITIE-Togo. En outre, le rapport d'avancement de 2021 est en cours d'élaboration.</p>

<p>et des progrès accomplis, conformément à l'Exigence 7.3 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du groupe multipartite ; et un compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. 	
<p>Caractère inclusif du secteur extractif et égalité des sexes :</p> <p>Il a été recommandé au CP-ITIE d'inviter les parties prenantes à considérer la question du genre et de l'inclusive au niveau du secteur extractif afin de se conformer avec la Norme ITIE 2019 et ceci à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une meilleure représentativité du sexe féminin au niveau des organismes et instances en charge de la mise en place de l'ITIE au Togo ; et préparer une étude sur l'équilibre des sexes dans le secteur extractif. 	<p>Recommandation non mise en œuvre :</p> <p>Aucune invitation n'a été effectuée par le Comité de pilotage.</p> <p>Cependant, on constate une avancée dans la représentativité du sexe féminin au niveau des organes de mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>Aucune étude sur l'équilibre des sexes dans le secteur extractif n'a été menée.</p>
<p>Mise en place d'une politique de données ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo :</p> <p>Il a été recommandé au CP-ITIE de prendre les dispositions adéquates pour pallier ces insuffisances permettant d'améliorer la transparence et se conformer aux exigences de la norme ITIE. Ceci peut être accompli par notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'une plateforme des données ouvertes pour l'ITIE ayant une interface directe avec les systèmes d'information des administrations gouvernementales ; 	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre :</p> <p>La plateforme n'a pas été mise en place.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accélération du processus de mise en place de l'application informatique de gestion du cadastre minier et permettant la divulgation des informations pertinentes sur les actionnaires et les propriétaires ultimes des entreprises extractives ; ▪ La mise à niveau des systèmes d'information des administrations gouvernementales impliquées dans le processus ITIE afin de permettre la publication systématique des données devant être publiées dans le rapport ITIE ; et ▪ Le renforcement des capacités et la sensibilisation des fonctionnaires à la transparence et à la divulgation des données ouvertes. 	<p>Dans le cadre du PDGM, la DGMG a lancé, depuis 2019, les Systèmes de Cadastre Minier (SCM), d'Informations géologiques et minières (SIGM), et de Gestion Électronique de Données (GED). Néanmoins, les données par rapport aux revenus, productions et exportations du secteur extractif, propriétaires réelles, participation de l'État et dépenses sociales n'ont pas encore été publiées.</p> <p>Cette activité n'a pas été réalisée.</p>
<p>Réconciliation des transferts infranationaux des collectivités locales et communes :</p> <p>Afin de se conformer à l'Exigence 5.2 de la norme ITIE 2016 et de rendre la réconciliation possible, il a été recommandé au Comité de Pilotage à prendre les mesures nécessaires de sensibilisation des collectivités locales pour assurer une meilleure implication des entités déclarantes au niveau local dans le processus de l'ITIE pour les exercices avenir.</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre : 15 communes ont soumis leurs formulaires de déclaration pour l'année 2021.</p>
<p>Respect du mécanisme de fiabilisation des données retenues par le Comité de Pilotage ITIE :</p> <p>Au regard de cette situation, il est recommandé au Comité de Pilotage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre les mesures de sensibilisation nécessaires à 	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre : La revue des déclarations émises par les différentes parties prenantes nous a permis de relever des cas similaires pour l'exercice de 2021. (Cf. Section 1.6 du présent rapport).</p>

<p>l'égard des entreprises extractives et les administrations gouvernementales afin de se conformer au mécanisme de fiabilité des données adopté ; et prévoir des délais raisonnables pour chaque étape de l'élaboration du rapport ITIE notamment celle de la certification des données.</p>	
<p>Suivi des écarts sur les exportations et la production : Il a été recommandé au CP-ITIE de prendre les mesures adéquates afin d'inviter les différentes parties prenantes à analyser la source des dits écarts, de fournir les explications adéquates et de prendre les actions nécessaires pour remédier à cette situation.</p>	<p>Recommandation non mise en œuvre : Des cas similaires ont été relevés durant le rapport ITIE 2021. Toutefois, les informations de la SNPT sur les exportations sont suivies dans SYDONIA WORD.</p>
<p>Divulgarion des données sur la propriété réelle : Il a été recommandé au Comité de Pilotage (CP- ITIE) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les entreprises à communiquer les données relatives à la propriété réelle pour les prochains rapports ITIE. Considérer la tenue d'un atelier de formation dédié à la propriété réelle pour exposer aux parties prenantes la définition retenue et les modalités de divulgation de l'information 	<p>Recommandation non mise en œuvre</p>
<p>Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle : Nous recommandons au Comité de Pilotage (CP-ITIE) de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route adoptée et pouvoir respecter les délais</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre. Une étude sur la mise en œuvre des exigences sur le bénéficiaire effectif a été effectuée par l'ITIE Togo en février 2021.</p>

<p>fixés par la norme ITIE. Ceci implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'un dispositif pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre ; ▪ La mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles ; et l'adhésion des parties prenantes identifiées. 	
<p>Améliorer la traçabilité et la gestion des transferts infranationaux :</p> <p>Dans le cadre du renforcement de l'impact local des industries extractives au Togo et de favoriser le développement équitable des régions impactées par les activités extractives, il est recommandé d'œuvrer pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à la répartition des ristournes par société et par flux de paiement en vue d'apprécier la contribution du secteur extractif dans les transferts infranationaux ; ▪ la publication de la répartition des paiements infranationaux ; ▪ la publication des critères appliqués et les montants transférés au titre de chaque année ▪ la publication des utilisations des fonds transférés aux collectivités/régions/communes ; et la mise en place d'un dispositif permettant la participation de la société civile et des autres parties prenantes dans la prise de décision concernant les fonds alloués. 	<p>Recommandation partiellement suivie :</p> <p>Un système de suivi de transfert a été mis au sein de l'OTR. Cependant, le transfert des fonds au niveau de chaque bénéficiaire prévue par la réglementation en vigueur n'est pas systématique et n'est pas rendu public.</p>
<p>Efficiences du système d'octroi des licences :</p> <p>Il a été recommandé de prévoir des critères analytiques plus rigoureux, en matière de capacité technique et financière, pour la conduite des</p>	<p>Recommandation non mise en œuvre :</p> <p>L'appréciation de la mise en œuvre de cette recommandation n'a pas pu être effectuée en raison de l'inexistence d'octroi de permis durant l'année 2021.</p>

évaluations des demandes d'octroi des titres miniers et autorisations.	
Apurement des écarts sur les exportations et la production : Il a été recommandé de prendre les mesures adéquates afin d'analyser la source des dits écarts, d'évaluer leurs impacts sur le Rapport ITIE et de prendre les actions nécessaires pour remédier à cette situation.	Recommandation non mise en œuvre.
États financiers certifiés : Afin d'améliorer la crédibilité des données divulguées dans les rapports ITIE, Il a été recommandé que des dispositions soient prises afin d'inciter les entreprises déclarantes à communiquer leurs états financiers audités.	Recommandation partiellement mise en œuvre : La revue des déclarations émises par les différentes parties prenantes nous a permis de relever la non soumission des états financiers certifiés pour l'exercice de 2021. (Cf. Section 1.6 du présent rapport).
Absence de données sur le secteur artisanal : Il a été recommandé aux différents protagonistes du secteur de multiplier les études et les recherches sur ce secteur	Recommandation partiellement mise en œuvre : Aucune mise à jour sur les études réalisées en 2019 n'a été faite sur le secteur artisanal.
Absence de textes d'application du Code Minier et des critères d'octroi des licences : Il a été recommandé d'inciter les autorités législatives à la promulgation d'un texte d'application du Code Minier, les modalités d'octroi ainsi que les critères techniques et financiers d'attribution	Recommandation non mise en œuvre car elle a été suspendu à la finalisation de la réglementation minière de la communauté de l'UEMOA.
Absence de Statistique sur l'emploi en République Togolaise : Il a été recommandé d'inciter les autorités à établir une périodicité pour le rassemblement des données statistiques sur l'emploi dans le secteur extractif	Recommandation partiellement mise en œuvre. La DGMG effectue une inspection semestrielle pour collecter les données statistiques sur l'emploi dans le secteur extractif.
Utiliser des quittances informatisées pour tous les paiements au profit de l'OTR Il a été recommandé :	Recommandation mise en œuvre.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ CDDI : de procéder à la mise en place du système SYDONIA au niveau de tous les bureaux de douane et d'émettre des quittances informatisées pour tous les paiements au profit de l'OTR. <p>CI de procéder systématiquement à la collecte et la centralisation de tous les impôts et taxes perçus (au niveau de la direction générale et des bureaux régionaux) avant le lancement de la conciliation ITIE.</p>	
<p>Absence des contrôles adéquats pour les opérations d'exportation des produits miniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réglementation régissant les exportations des ressources minières doit prévoir une procédure engageant à la fois le CDDI et la DGMG afin de s'assurer que, pour toute sortie de minerais, les taxes et impôts dus ont été liquidés. Ceci permet un suivi plus rigoureux des exportations et une garantie de la perception des impôts et taxes. La procédure devra prévoir une autorisation délivrée par la DGMG avant toute opération d'exportation de minerais. Cette autorisation doit prévoir le produit, la quantité, le prix et le pays de destination. Cela peut être renforcé par la présence d'un agent de la DGMG lors des opérations d'exportations. 	<p>Recommandation mise en œuvre.</p>
<p>Absence de statistiques sur le secteur extractif :</p> <p>Il a été recommandé de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires afin de permettre d'assurer le suivi de la production en renforçant la présence</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre :</p> <p>Une tournée trimestrielle d'inspection minière est instituée et permet de contrôler chaque société minière et de collecter les données de production.</p>

des agents de la DGMG sur le terrain et d'activer la procédure de soumission des rapports d'activité périodiquement telle que prévue par l'article 37 du Code Minier.	
Les paiements relatifs à l'exploitation des ressources de l'eau non encore entrés en vigueur : Il a été recommandé au Comité de Pilotage de faire les actions nécessaires afin d'accélérer la publication du décret d'application des dispositions du Code de l'Eau.	Recommandation non mise en œuvre.
Absence de suivi des sociétés dans lesquelles l'État détient une participation. Conformément à l'Article 55 du Code Minier promulgué par la loi N°96-004/PR du 26 février 1996, le gouvernement prend une participation gratuite de dix pourcent (10%) du capital de l'investissement dans les activités extractives à l'exception des activités artisanales. Lors de notre intervention, nous avons constaté que les autorités compétentes ne détiennent pas une liste exhaustive de ces participations et ne procèdent pas au suivi des résultats et des réalisations des sociétés dans lesquelles elles détiennent lesdites participations.	Recommandation partiellement mise en œuvre.

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

A partir des travaux préparatoires, le suivi des progrès a été utilisé pour informer le plan de travail et a consisté à :

- Mettre en place des sites internet au niveau des agences gouvernementales
- Organiser les réunions du collège des entreprises extractives
- Elaborer et adopter une procédure de désignation des membres du collège des IE pour le renouvellement de leurs représentants au sein des organes (CNS et CP)

- Organiser des réunions du collège de la société civile
- Organiser des séances de sensibilisation ITIE au profit des OSC
- Organiser des séances de communication ITIE à l'endroit de la société civile et du public des milieux d'exploitation minière
- Sensibiliser les populations environnantes sur les droits et devoirs citoyens
- Renforcer les capacités de la société civile sur la compréhension, l'interprétation et l'analyse des données minières
- Organiser des réunions de concertation avec les partenaires techniques et financiers et les responsables des OSC engagés dans le développement du secteur extractif
- Elaborer et adopter un manuel de procédures administratives, comptable, financières du Secrétariat technique de l'ITIE-Togo
- Définir l'orientation politique et stratégique du processus ITIE au Togo
- Définir la procédure de recrutement (par concours ou par désignation) des membres du Secrétariat technique
- Organiser et tenir les réunions du CP
- Organiser et tenir des réunions de la commission de mise en œuvre
- Organiser et tenir des réunions de la commission de gouvernance
- Organiser et tenir des réunions de la commission de validation
- Organiser et tenir des réunions de la commission de suivi et de sensibilisation
- Organiser et tenir des réunions de la commission des finances et de règlements rapides
- Organiser des ateliers d'auto évaluation du processus chaque année
- Mettre en place un mécanisme de financement pérenne de la mise en œuvre de l'ITIE
- Elaborer les rapports ITIE chaque année
- Réaliser un audit du site Internet
- Procéder à la vulgarisation de la Norme ITIE, du plan d'actions ITIE-Togo et des résultats des activités
- Organiser la dissémination des rapports ITIE et de validation
- Organiser des débats publics (en présentiel, virtuel et sur les médias)
- Former les entités déclarantes
- Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE en phase avec les principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales dans le secteur extractif
- Etablir le cadrage de la mise en œuvre et la nomenclature des activités
- Etablir et valider le canevas du plan de travail
- Valider le plan d'actions
- Elaborer le plan de travail annuel
- Adopter le plan de travail annuel
- Elaborer et adopter le nouveau plan de travail
- Identifier les dispositions techniques et financières pour l'octroi, le renouvellement, la suspension ou l'annulation d'un contrat ou d'une licence (Voir avec la DGMG)

- Actualiser les conditions d'octroi de licence/contrat (Voir avec la DGMG)
- Auditer les contrats et licences existant pour les ajuster (Voir avec la DGMG)
- Collecter les contrats auprès des entreprises et des autorités étatiques
- Tenir une liste régulièrement mise à jour des contrats et licences actifs
- Rédaction et proposition d'un projet d'arrêté précisant les modalités d'identification des bénéficiaires effectifs et de tenue du registre conformément à l'exigence 2.5 de la Norme ITIE (Sous réserve de vérification de l'arrêté)
- Identification des contraintes juridiques à la divulgation et à la vérification des données sur les BE
- Collecter les données sur les entreprises d'Etat et entreprise dont l'Etat détient une part dans l'actionnariat
- Vérifier et analyser les données
- Développer un site Internet autonome pour la SNPT et ses divulgations
- Divulguer la formule de partage des revenus et le montant réellement transféré entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée

<https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/PLAN-DE-TRAVAIL-ITIE-TOGO-2021-2025-1.pdf> (Page 51 à 62)

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

- Suite à la recommandation portant amélioration de la traçabilité et de la gestion des transferts infranationaux, plusieurs taxes sont collectées par le CI et rétrocédées totalement ou partiellement au profit des communes et préfectures du lieu de la situation des biens imposables conformément au Code Général des Impôts et, en 2021, le *décret N° 2021-039/PR du 14 avril 2021 fixant la répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services entre les communes, les Districts autonomes, le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales, (FACT) et l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP), a été pris.*
- Projet anti-corruption de l'ITIE-Togo depuis 2020 (Résumé du projet).
- Suite à la recommandation relative à l'exigence 2.5, l'Arrêté N°025/MEF/SG/OTR/CG du 21 février 2022 précisant les modalités d'identification, de déclaration et de conservation des informations sur les bénéficiaires effectifs a été pris.
- Projet Datathon (Résumé du projet).

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

[Expliquez comment le GMP opère le traçage des produits, des résultats et de l'impact et incluez des liens vers tout document pertinent. Résumez les résultats et impacts des efforts visant à assurer que la mise en œuvre de l'ITIE traite des priorités nationales ou locales du secteur extractif. Si le GMP a documenté ces éléments ailleurs, merci de fournir un lien vers les documents pertinents. Les résultats et impacts peuvent être désagrégés par collègue ou groupes de bénéficiaires le cas échéant.]

Le traçage des produits, des résultats et de l'impact est opéré par collecte documentaire.

Références des courriers ayant pour objet la propriété réelle dans le cadre du projet anti-corruption ITIE

<https://jo.gouv.tg/node/15494>

<https://www.ecoconscience.tv/document/decret-sur-les-repartitions-des-recettes-fiscales/>

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

L'objectif de cette [exigence](#) est de permettre une utilisation et une analyse plus larges des informations sur les industries extractives, par le biais de la publication d'informations dans des données ouvertes et des formats interopérables.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : Chaque année les données résumées en format Excel des résultats des rapports ITIE sont rendues publiées sur le site web de l'ITIE-Togo.

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)	
Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	Oui
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	Non
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	Se référer à l'étude portant diagnostic de la déclaration des données ouvertes et de la divulgation systématique contenu dans le rapport ITIE 2019.
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	Oui
Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des	Pas encore

divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine etinteropérables ? (Exigence 7.2.d)

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

L'objectif de cette exigence est de permettre un débat public fondé sur des données probantes sur la gouvernance de l'industrie extractive par le biais d'une communication active des données pertinentes aux principales parties prenantes de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : Une campagne de dissémination sur toute l'étendue du territoire est organisée après la publication de chaque rapport ITIE. La campagne est itinérante et est organisée dans les chefs-lieux des régions administratives et dans les localités minières. Les résultats des rapports sont présentés aux publics et les débats sont ouverts autour des thématiques sur un sujet qui relève des conclusions du rapport reflétant les liens avec les exigences de la norme ITIE. Toutes les parties prenantes participent en l'occurrence les représentants des entités déclarantes participent d'habitude à l'animation des thèmes. De même les représentants du gouvernement des entreprises de la société civile et de la collectivité locale sont toujours invités aux débats dans les régions comme dans les localités minières. En prélude à la présentation des rapports ITIE en séance plénière, une communication est faite dans les régions tout comme dans les localités minières sur les radios.

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

[Documenter des situations dans lesquelles les données ITIE ont été utilisées dans des formats différents, que ce soit par les membres du GMP ou d'autres parties prenantes. Ces exemples d'utilisation des données ITIE peuvent inclure :

- Couverture presse écrite ou radio-télévisée de récits référençant les données ITIE (Emission sur Radio Lomé, article de presses écrites : Liberté, Dounia Le Monde)

- *Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE
Projet anti-corruption et Datathon*

- *Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE
Acomb : Projet de plaidoyer à Sagonou, Comintes.*

14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Atelier sur l'analyse des contrats miniers et des permis d'exploitation minière	Un atelier regroupant les parties prenantes et les collectivités locales a été organisé à Tsévié Chef-Lieu de la région Maritime pour présenter à ces derniers les aspects qui soutiennent la compréhension des décisions des contrats.	Décembre 2020	Tsévié	GMP/ST	Les responsables de l'administration publique, les responsables des entreprises, les responsables des OSC, les Maires et les Préfets, les chefs du village	Site web ITIE
Atelier de formation TdE	Amélioration de la production des données ITIE	Janvier 2021	Lomé	TdE/ST	Acteurs de la production, de la statistique et le commercial	Rapport sur le site web ITIE
Dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 et promotion du débat public	La dissémination est organisée pour éclairer la population et nourrir les débats sur la gouvernance du secteur	Du 24 juillet au 04 août 2023	Dans les Chefs-lieux des régions (Atakpamé, Sokodé et Kara) et dans les communes des localités	CP/ST	Les responsables de l'administration publique, les responsables des entreprises, les responsables des OSC, les	Site web ITIE

	extractif. Selon les principes de l'ITIE les rapports ITIE doivent être compréhensible, activement promus, accessibles au public et contribuer au débat public.		d'exploitation minière (Tsévié, Tabligbo et Vogan)		Maires et les Préfets, les chefs du village	
--	--	--	--	--	---	--

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

Partie III : Durabilité et efficacité

Résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles (Exigence 7.4)

L'objectif de cette exigence est d'assurer un suivi et une évaluation publics réguliers de la mise en œuvre, y compris une évaluation visant à déterminer si l'ITIE atteint ses objectifs, en vue d'assurer la propre redevabilité publique de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : Les rapports d'avancement sont réalisés chaque année par le CP avec la participation des parties prenantes pour mesurer les résultats et l'impact de l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif dans la collecte des revenus de l'Etat, dans le développement économique et dans le bien-être social de la population en particulier les communautés des localités minières.

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score de la composante « Résultats et impact ». L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

Le rapport ITIE 2020 a traité les informations sur les produits pétroliers raffinés et coques.

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

- IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

- V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.